

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ABONNEMENT VIA L'OFFRE FRANSAT - CHAÎNES OCS

Valables à compter du 1^{er} avril 2017

ARTICLE 1 - L'OFFRE OCS

L'Offre OCS donne l'accès aux chaînes suivantes :

- **OCS Max** : la chaîne grand spectacle pour toute la famille ;
- **OCS City « génération HBO »** : la chaîne des fans de séries ;
- **OCS Choc** : la chaîne 100% adrénaline ;
- **OCS Géants** : la chaîne des films de légende ;
- **L'application OCS** : toute l'expérience OCS à la demande avec un corner HBO pour retrouver toutes les saisons des séries HBO en cours. (disponible sur PC, MAC, tablettes et smartphones).

OCS **OCS** **OCS** **OCS** +Application
MAX City choc geants OCS

ARTICLE 2 - PROGRAMMES

2.1 Modification des programmes

FRANSAT reste libre de modifier sans notification préalable tout ou partie des programmes et/ou des services de l'Offre.

L'abonné reconnaît que les programmes pourront être modifiés en tout ou partie, sans notification préalable.

2.2 Gestion des programmes adultes

L'Offre OCS propose des programmes réservés à un public adulte averti (dits programme de catégorie V). Leur accès est verrouillé par la saisie préalable d'un code parental personnel et modifiable par chaque abonné et du code PIN de la carte FRANSAT. Ce dispositif est destiné à protéger les mineurs contre les nuisances qu'ils peuvent provoquer sur leur épanouissement physique, mental ou moral.

Pendant les périodes de mise en clair promotionnelles des chaînes OCS les programmes de catégorie V ne sont pas accessibles.

Les programmes OCS de catégorie V ne sont pas disponibles sur le site OCS, ni sur les applications mobile/tablette OCS.

2.3 Politique d'enregistrement des programmes

Aucune des stipulations du présent article 2.3 ne pourra être interprétée comme ayant pour objet ou pour effet de priver l'abonné du bénéfice de l'exception de copie privée, conformément aux dispositions de l'article L.331-9 du Code de la propriété intellectuelle. Le cas échéant, FRANSAT s'engage à se mettre en conformité avec toute décision définitive ou assortie de l'exécution provisoire du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel ou du Conseil d'État relative à l'application des dispositions de l'article L.331-9 du Code de la propriété intellectuelle qui s'imposeraient à lui.

Pour enregistrer des programmes de l'Offre OCS reçue sur la TV, l'abonné doit disposer d'un disque dur externe compatible relié à son décodeur ou sa TV. Les programmes enregistrés ne peuvent être relus que sur le décodeur ou à la TV qui a servi à procéder initialement à l'enregistrement. Les enregistrements ne peuvent pas être effectués sur des équipements analogiques.

ARTICLE 3 - FORMULES D'ABONNEMENT

L'Offre est soumise aux Conditions Générales d'Abonnement jointes aux présentes, et notamment l'Article 1 qui définit les conditions d'éligibilité à l'abonnement et les modalités de prise d'abonnement (par Internet ou par téléphone).

Pour souscrire à cette Offre, il faut choisir l'une des deux formules d'abonnement décrites ci-dessous :

3.1 Offre d'abonnement mensuel sans engagement de durée

L'abonnement est conclu à compter de la date d'activation de l'abonnement par FRANSAT pour la durée du mois en cours (à savoir le nombre de jours entre la date d'activation de l'Abonnement et le dernier jour du mois considéré).

L'abonnement sera ensuite tacitement reconductible pour des périodes successives d'un (1) mois, sauf dénonciation par l'Abonné dans les conditions décrites à l'article 4 des Conditions Générales d'Abonnement FRANSAT.

L'abonnement à cette formule implique le paiement par l'abonné d'un prix forfaitaire mensuel de 12€TTC.

Il est précisé que le prix forfaitaire payé par l'Abonné pour le 1^{er} mois de souscription de l'Abonnement sera calculé comme suit :

Du 1^{er} au 5 : 12€
Du 6 au 15 : 9€
Du 16 au 25 : 6€
A partir du 26 : 1,5€

3.2 Offre d'abonnement avec engagement d'un an

L'abonnement démarre à compter de la date d'activation de l'abonnement par FRANSAT pour une durée de 12 (douze) mois à compter du premier jour du mois suivant la date d'activation à laquelle s'ajoute le mois en cours. Le mois en cours désigne le nombre de jours existant entre la date d'activation de l'Abonnement et le dernier du mois considéré.

L'abonnement sera ensuite tacitement reconductible pour des périodes successives d'un (1) mois, sauf dénonciation par l'Abonné dans les conditions décrites à l'article 4 des Conditions Générales d'Abonnement FRANSAT et sauf réengagement dans des conditions définies dans le cadre d'une Offre promotionnelle.

L'abonnement à cette formule implique le paiement par l'abonné d'un prix forfaitaire mensuel de 9,99€TTC.

Il est précisé que le prix forfaitaire payé par l'Abonné pour le 1^{er} mois de souscription de l'Abonnement sera calculé comme suit :

Du 1er au 5 : 9,99€
Du 6 au 15 : 7,50€
Du 16 au 25 : 5€
A partir du 26 : 1€

3.3 Offre promotionnelle

3.3.1 Eligibilité aux offres promotionnelles

Afin d'assurer la promotion du service OCS, FRANSAT peut, à sa seule initiative, mettre en place des opérations de recrutement de nouveaux abonnés visant à une réduction du prix public de l'Abonnement. Pour être éligibles à ces offres promotionnelles, l'abonné ne devra pas avoir bénéficié d'un abonnement à OCS via FRANSAT au cours des 6 (six) derniers mois.
Les offres promotionnelles prévoient une réduction du prix public de l'abonnement pour une durée limitée, incluant le mois en cours. A l'issue de la période de promotion, l'abonné paiera la mensualité forfaitaire correspondant à la formule d'abonnement souscrite.

3.3.1 Offre promotionnelle « Jusqu'à 2 mois offerts » uniquement pour les abonnements d'un an.

FRANSAT propose une offre promotionnelle « Jusqu'à 2 mois offerts » réservée aux nouveaux abonnés ayant souscrit à l'offre d'abonnement avec engagement d'un an entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 janvier 2018. L'offre concerne le mois en cours à la date de la prise d'abonnement plus un mois complet d'abonnement qui ne font pas l'objet d'une facturation.

Cette offre promotionnelle est accessible à tout nouvel abonné (abonnement d'un an) équipé d'un Equipement labellisé FRANSAT et compatible HD. Cette offre promotionnelle n'est pas cumulable avec d'autres promotions de souscription. Les clients ayant déjà bénéficié d'une offre promotionnelle d'abonnement dans les 6 derniers mois et qui souhaiteraient se réabonner ne sont pas éligibles à cette offre.

L'abonnement à cette offre promotionnelle implique de renseigner complètement la fiche d'abonnement y compris les coordonnées bancaires qui serviront au prélèvement de l'abonnement au-delà de la période offerte, sauf résiliation par l'Abonné selon les conditions prévues à l'Article 4 des Conditions Générales d'Abonnement FRANSAT.

Après la période gratuite, le tarif de l'abonnement mensuel passe à 9,99€ TTC par mois.

ARTICLE 4 – MODALITÉS D'ABONNEMENT

L'Abonnement peut être souscrit :

- soit via la Boutique en Ligne accessible à partir des adresses URL suivantes : www.fransat.fr/ocs ou <http://support-fransat.com/ocs/> ;
- soit par téléphone au 3260 dites « FRANSAT » 7 jours sur 7 (Du lundi au samedi de 9h à 21h ou le dimanche de 10h à 20h - 0.15€/mn + prix appel).

ARTICLE 5 – ACCES A L'APPLICATION OCS

L'application OCS permet de retrouver à la demande les programmes diffusés sur les chaînes du bouquet OCS jusqu'à trente (30) jours après leur première diffusion.

5.1 Accéder à l'application OCS

L'application OCS est éditée par OCS, Société en nom collectif au capital de 75.002.499,50 euros, RCS de Paris n°539 311 373, Siège social : 78, rue Olivier de Serres, 75015 Paris.

L'application OCS est accessible sur PC/MAC et mobiles/tablettes, en mode identifié (login et mot de passe) ou mode non identifié.

Pour utiliser les fonctionnalités du mode identifié, vous devez renseigner le login et mot de passe transmis par FRANSAT au moment de l'activation de l'abonnement. Pour assurer le bon fonctionnement de l'application OCS vous devez accepter les cookies sur votre navigateur (note : ces cookies sont anonymes et n'ont aucune utilisation commerciale).

L'application OCS peut être accessible en streaming simultanément sur 2 terminaux de réception. Les terminaux de réception sont limités à 4 terminaux qui doivent être enregistrés par l'application OCS GO et le site Internet OCS GO.

5.2 Player déconnecté

Le player OCS permet de gérer/visionner les programmes téléchargés depuis le site web.

5.3 Application mobile/tablette

La version iOS est disponible sous iTunes, nom : appli OCS.

La version Android est disponible sous l'Android market, nom : appli OCS.

5.4 Le service en mode non identifié

Le mode non identifié permet de consulter le guide TV OCS, voir les bandes annonces, magazines et autres programmes gratuits.

Vous pouvez également visionner les programmes déjà téléchargés sur votre terminal (via le player OCS installé sur votre ordinateur pour les programmes téléchargés sur votre ordinateur, ou via la rubrique « Ma sélection » sur les applications mobile/tablette pour les programmes téléchargés sur votre mobile/tablette).

5.5 Le service en mode identifié

Le mode identifié permet en plus de voir les chaînes OCS en direct, ainsi que de voir/télécharger les programmes disponibles à la demande.

5.6 Zones régionales autorisées

Sauf cas particuliers, il n'est possible de voir/télécharger un programme que depuis les zones régionales suivantes :

- France métropolitaine
- DROM-COM

Un programme téléchargé sur votre terminal depuis ces zones régionales peut cependant être lu depuis n'importe quelle autre zone.

5.6 Support à l'utilisation de l'application OCS

Toutes les informations relatives à l'utilisation et le fonctionnement du service de l'application OCS se trouvent dans le Rubrique Aide du site Internet OCS : <http://www.ocs.fr/aide.html>

Pour des difficultés relatives à l'authentification de l'abonné FRANSAT sur le site ou l'application OCS, l'abonné peut demander à être contacté gratuitement par un téléconseiller FRANSAT en cliquant sur « Être rappelé gratuitement » depuis le site www.fransat.fr ou Mon Compte. Il peut également contacter le support Client FRANSAT au 3260 dites « FRANSAT » 7 jours sur 7 (du lundi au samedi de 9h à 21h et le dimanche de 10h à 20h - 0.15€/mn + prix appel) ou par mail à relationsabonnes@fransat.fr.

ARTICLE 6 – SUPPORT

Pour des questions relatives à son abonnement, l'abonné est invité à consulter son compte abonné en ligne sur le site www.fransat.fr rubrique Mon Compte, ou demander à être contacté gratuitement par un téléconseiller FRANSAT en cliquant sur « Être rappelé gratuitement » depuis le site www.fransat.fr ou Mon Compte.

Il peut également contacter le support Client FRANSAT au 3260 dites « FRANSAT » 7 jours sur 7 (du lundi au samedi de 9h à 21h et le dimanche de 10h à 20h - 0.15€/mn + prix appel) ou par mail à relationsabonnes@fransat.fr.